



ENQUÊTE PUBLIQUE DU VENDREDI 28 août 2020
BO 35 2020

Commune de Crans-Montana
Enquête publique

Secteur Randogne

Requérant : De Dietrich Pierre par Graphos Sàrl, Rue Principale 2, 1978 Lens
Auteur des plans : Graphos Sàrl, Rue Principale 2, 1978 Lens
Projet : Transformation, agrandissement et rénovation du chalet existant
Cette demande nécessite une dérogation à l'axe de la route communale défini à 8m.
Situation : Parcelle No 274, plan No 4, au lieu-dit « Vermala » à Crans-Montana
Propriétaire : De Dietrich Pierre, Route des Mandarins 10, 3963 Crans-Montana
Zone : 1C RIC zone de l'ordre dispersé - Coordonnées : Y 2'603'466 / X 1'129'268
Dépôt du dossier le 17.07.2020 Dossier No 2020.174

Requérant : Milliquet Cédric, Avenue des Cerisiers 19, 1009 Pully
Auteur des plans : Amothep Sa, M. Griffio Fabrice, Chemin de la Toulaz 13b, 1991 Salins
Projet : Création et installation d'un Velux sur la toiture existante (dossier de régularisation)
Situation : Parcelle No 1244, plan No 23, au lieu-dit « Les Barzettes » à Crans-Montana
Propriétaire : Milliquet Cédric, Avenue des Cerisiers 19, 1009 Pully
Zone : 2A RIC zone de l'ordre dispersé - Coordonnées : Y 2'604'844 / X 1'130'262
Dépôt du dossier le 15.06.2020 Dossier No 2019.208

Requérant : Mme Vocat Céline, Chemin des Noisettes 6, 3975 Randogne, et Mme Pitier Jessica, Route de la Jorette 49, 1899 Torgon
Auteur des plans : M. Natali Laurent, Route de Sion 1, 3960 Sierre
Projet : aménagement extérieur et création de 3 places de parc
Cette demande nécessite une dérogation à l'axe de la route communale défini à 6m
Situation : Parcelle No 1654, plan No 9, au lieu-dit « Les Orzières » à Crans-Montana
Propriétaire : Mme Vocat Céline, Chemin des Noisettes 6, 3975 Randogne, et Mme Pitier Jessica, Route de la Jorette 49, 1899 Torgon
Zone : 2A RIC zone de l'ordre dispersé - Coordonnées : Y 2'604'250 / X 1'128'900
Dépôt du dossier le 19.08.2020 Dossier No 2019.250

Les plans sont à disposition au bureau communal de Chermignon, Route Cantonale 45, 3971 Chermignon, de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par pli recommandé au Conseil communal de Crans-Montana, CP 308, 3963 Crans-Montana 1, dans les 30 jours suivant cette publication.

Crans-Montana, le 28 août 2020
L'Administration communale